



CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL



FORMATION

– Attestation au conseil conjugal et familial validant une formation développant les capacités d'écoute des personnes et d'analyse des situations de vie.

DOMAINES DE COMPÉTENCES

– Écoute et accompagnement des personnes et/ou des couples en difficulté dans le domaine conjugal et/ou familial,
– Animation de groupes dans le domaine de la vie affective et sexuelle,
– Accompagnement et orientation des personnes souffrant de violences familiales.



ACTIVITÉS

Le conseiller conjugal et familial assure :

- la préparation à la vie de couple,
- une aide aux parents en difficulté,
- l'entretien pré et post-IVG,
- l'Accompagnement individualisé autour de la vie affective, sexuelle et de la contraception,
- l'accompagnement du couple, de la famille, de la personne dans le cadre d'un événement familial particulier : grossesse, naissance, deuil,
- l'animation de groupes d'adultes : soutien à la parentalité, groupes de femmes.



Remarques

– Avec l'équipe du Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), participation aux interventions collectives auprès des jeunes en éducation affective et sexuelle.

– Entretiens pris en charge financièrement par la Métropole de Lyon pour tout public.

– Travail en équipe pluridisciplinaire au sein des CPEF et des Maisons du Rhône.

– Travail en réseau avec les partenaires extérieurs.

– Supervision obligatoire.

– Pas de suivi à domicile.

Métropole de Lyon

20, rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03
Tél : 04 78 63 40 40
www.grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole
